

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2007

31 août 2011

SOMMAIRE

Alpro European Holdings S.à r.l.	96327	Progisys International S.A.	96315
AOF III (Luxembourg Holding) S.à r.l. ...	96315	Pro-Inter S.A.	96304
Argo Investments S.à r.l.	96333	Proluxrail Holding S.A.	96315
arsago S.à r.l.	96296	Proluxrail S.A.	96315
Bestfin S.A.	96323	Promergy S.A.	96320
Build Carlyle S.à r.l.	96321	Promergy S.A.	96304
Ficodev S.à r.l.	96313	Puck International S.A.	96320
Financière Internationale de Développe- ment	96324	Real Development SA	96320
GI Luxembourg	96305	Recolux S.à r.l.	96321
Grand Garage de Luxembourg S.A.	96330	Recolux S.à r.l.	96295
Grupo Wal-Mart S.à r.l.	96336	RE Constellation II S.à r.l.	96321
GSK Holding S.A.	96322	Regenersys Holding (Luxembourg) S.A.	96321
Heros S.A.	96324	Ritzurei International S.A.	96325
Iris Capital S.A.	96330	Ritzurei International S.A.	96314
Luxco Holdings CEP II S. à r.l.	96328	Roby Reiffers et Associés Sàrl	96326
Motion Devices S.A.	96290	Rocatex	96327
Parkes S.à r.l.	96290	Rocatex	96327
Pavix S.à r.l.	96295	Rostuwa S.A.	96332
Paxton S.à r.l.	96296	Rowan Logistics S.A.	96320
PBW II Real Estate Feeder Fund S.A.	96304	Rowan Logistics S.à r.l.	96320
PBW II Real Estate Feeder S.A.	96304	Rugo S.A.	96332
Pearsie International S.A.	96304	Saint James Luxembourg S.à r.l.	96332
Penelope 83 S.A.	96304	Saios Technologies Holding S.A.	96336
Penelope 83 S.A.	96305	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero I Al- pha S.à r.l.	96336
Penelope 83 S.A.	96305	S.I.SM S.A.	96322
Pergam Partners III & Cie S.C.A.	96305	Spittelmarkt S.à r.l.	96333
Pergam Partners IV & Cie S.C.A.	96314	Sports Bar Spike S.à r.l.	96313
Philanthropia S.A.	96314	TEMTEX S.A. & Cie. US Invest S.e.c.s. ...	96326
Platinum Advisory Services Luxembourg S.à r.l.	96314	Trinity Luxembourg	96323
PRC Engineering S.A.	96314	ZIM Management Company S.à r.l.	96332
Predicare S.à r.l.	96315		

Parkes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 113.235.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094725/9.

(110106940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Motion Devices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 109, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.635.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eight of June.

Before us Maître Alex WEBER, notary, residing in Bascharage.

THERE APPEARED:

1.- Mr. Marshall WAIS Jr, Corporate Executive, born in Illinois, USA, on January 4th, 1942, residing at 4943 South Woodlawn, 60615 Chicago, USA.

2.- Mr. Adam WAIS, Chief Executive Officer, born in Illinois, USA, on March 15th, 1968, residing at 4943 South Woodlawn, 60615 Chicago, USA.

The appearing persons here represented by Mrs. Nadège BROSSARD, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of two proxies given under private seal on May 27th, 2011.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "MOTION DEVICES S.A."

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corpora...

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the company is to use its funds to invest in research and development for the creation of a trademark and intellectual property in the field of high tech equipment of any kind or in any form including but not limited to bicycles.

The company may borrow or lend in any manner of form.

In addition, the company may carry out any trading activity, provided that it is not specially regulated.

In general, it may carry out all operations of a commercial, financial, movable and immovable assets nature.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euros (€ 31,000), represented by:

- sixteen thousand (16,000) ordinary shares (shares A) with a par value of one euro (€ 1) each;
- fifteen thousand (15,000) ordinary shares (shares B) with a par value of one euro (€1) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

If an A shareholder wishes to sell his shares, he must first offer, in writing, his A shares to the existing A shareholders at the price that the exiting A shareholder would sell to a third party. The existing A shareholders have three months from the date of the notification letter to accept. If they do not accept, the exiting A shareholder can sell his shares to a third party.

Art. 4. A board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders, shall manage the corporation.

If the corporation is established by a sole shareholder or if on the occasion of a general meeting of the shareholders, it is established that the corporation has only one remaining shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one (1) member, until the ordinary general meeting following the establishment of more than one shareholder.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years, but they shall be renewable for additional terms; however, they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed in the case of a sole Director, by the individual signature of this Director, and in case of several Directors, either by the joint signatures of any two directors, one of whom must be the delegate of the board, or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority, of its members are present or represented, a proxy between directors,... may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization by the general meeting.

The Managing Director is appointed for the first time by the extraordinary general meeting.

Art. 7. One or more auditors, who need not be shareholders, shall supervise the corporation; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be renewable for additional terms; they may be removed at any time.

Art. 8. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 9. The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 2nd Thursday of the month of June at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

In addition to the requirements set out by law concerning quora and majorities, all decisions made at a general meeting of shareholders will require the approval of all the A shares.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 12. The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

1) The first fiscal year shall begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first of December two thousand eleven.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand twelve.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above named parties have subscribed the shares as follows:

1.- Mr. Marshall WAIS Jr, prenamed,	
- seven thousand eight hundred and forty shares A	7.840
- seven thousand three hundred and fifty shares B	7.350
2.- Mr. Adam WAIS, prenamed,	
- eight thousand one hundred and sixty shares A	8.160
- seven thousand six hundred and fifty shares B	7.650
TOTAL: thirty-one thousand shares	31.000

These shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand two hundred and fifty euros (EUR 1,250).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the Auditor at one.
- 2) The following are appointed directors:
 - a) Mr. Marshall WAIS Jr, prenamed;
 - b) Mr. Adam WAIS, prenamed;
 - c) Mrs. Antoinette REUTER, administrative employee, born in Diekirch, on April 20th, 1944, residing at L-6996 Rameldange, 27, rue Scheid.
- 3) Mr. Adam WAIS, prenamed, has been appointed Managing Director, with individual power of signature.
- 4) Has been appointed Statutory Auditor:

The company «IAS CONSULTING LIMITED», with address at 40, Woodborough Road, Winscombe, Somerset, BS25 1AG (United Kingdom), registered in England and Wales under number 4261567.
- 5) The mandates of the directors, the Managing Director and the statutory auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand sixteen.
- 6) The registered office of the company is established at L-1140 Luxembourg, 109, route d'Arlon.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by an French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Bascharage, at the notary's office, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with us, the notary, and the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Marshall WAIS Jr, responsable d'entreprises, né à Illinois, USA, le 4 janvier 1942, demeurant à 4943 South Woodlawn, 60615 Chicago, USA.
- 2.- Monsieur Adam WAIS, Président Directeur Général, né à Illinois, USA, le 15 mars 1968, demeurant à 4943 South Woodlawn, 60615 Chicago, USA.

Tous deux ici représentés par Madame Nadège BROS SARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 27 mai 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MOTION DEVICES S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet d'utiliser ses fonds pour investir dans la recherche et le développement en vue de la création d'une marque de fabrique et de propriété intellectuelle dans le domaine du matériel de technologie avancée de toutes sortes, dont le matériel de bicyclette mais ne s'y limitant pas pour autant.

La société pourra emprunter et prêter sous quelque manière que ce soit.

De plus, la société peut avoir une activité commerciale, à condition qu'elle ne soit pas spécialement réglementée.

En général elle peut faire toutes opérations de nature commerciale, financière, mobilière ou immobilière.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par:

- seize mille (16.000) actions ordinaires (actions A) d'une valeur nominale d'un euro (€ 1.-) chacune;

- quinze mille (15.000) actions ordinaires (actions B) d'une valeur nominale d'un euro (€ 1.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Si un actionnaire A souhaite vendre ses actions, il doit offrir en priorité, par écrit, ses actions A aux actionnaires A existants au prix que l'actionnaire A sortant vendrait à un tiers. Les actionnaires A existants ont trois mois à compter de la date de la lettre de notification pour accepter. S'ils n'acceptent pas, l'actionnaire A sortant peut vendre ses actions à un tiers.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée à l'égard des tiers, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Outre les conditions exigées par la loi en matière de quorum et de majorité, toutes les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires requièrent l'approbation de toutes les actions A.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille douze.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Marshall WAIS Jr, prénommé,	
- sept mille huit cent quarante actions A	7.840
- sept mille trois cent cinquante actions B	7.350
2.- Monsieur Adam WAIS, prénommé,	
- huit mille cent soixante actions A	8.160
- sept mille six cent cinquante actions B	7.650
TOTAL: trente et un mille actions	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marshall WAIS Jr, préqualifié;
 - b) Monsieur Adam WAIS, préqualifié;
 - c) Madame Antoinette REUTER, employée administrative, née à Diekirch le 20 avril 1944, demeurant à L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid.
- 3.- Monsieur Adam WAIS, préqualifié, est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société "IAS CONSULTING LIMITED", avec siège social à 40, Woodborough Road, Winscombe, Somerset, BS25 1AG (Royaume-Uni), inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4261567.
- 5.- Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille seize.
- 6.- Le siège social est établi à L-1140 Luxembourg, 109, route d'Arlon.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des comparants, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BROSSARD, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 14 juin 2011. Relation: CAP/2011/2201. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 juin 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011088016/282.

(110098377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Pavix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.309.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pavix S.A.R.L.

Référence de publication: 2011094726/11.

(110107422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Recolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 29, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 103.102.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de

la société à responsabilité limitée RECOLUX S. À R.L., établie et ayant son siège social à L-6493 ECHTERNACH, 29 rue Maximilien, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103102.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Nathalie HENGEN, avocat à la Cour, demeurant à L-9225 DIEKIRCH, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Nathalie HENGEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2011094926/22.

(110104554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Paxton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6976 Oberanven, 10, rue du Coin.

R.C.S. Luxembourg B 24.238.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094727/10.

(110106822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

arsago S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.500.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of June.

Before the undersigned notary Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

arsago Capital Partners AG, a company existing under Swiss law, having its registered office in Limmatquai 1, CH-8001 Zurich (Switzerland),

here represented by Mr. Joram Moyal, lawyer, with professional address at 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 10, 2011.

Said proxy after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing person, represented as said before, has required the officiating notary to enact the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which he deems to incorporate, as follows:

Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. There exists a company in form of a private limited company ("société à responsabilité limitée") under the name of "arsago S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which is governed by the Laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular by the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and the present Articles of Association.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the managers.

In the event that the managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication with this registered office or between such office and abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the members, adopted in the manner required for amendment of these articles of association by law.

Art. 4. Purpose. The Company shall be appointed and act, insofar as permitted under Luxembourg local laws and regulations as the managing general partner, investment manager or investment advisor of companies incorporated in the form of partnerships limited by shares ("société en commandite par actions").

The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may, in particular, acquire, hold and dispose of real estate property and real estate rights and administer a portfolio of real estate assets.

It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and assistance of any kind in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Title II. Corporate Capital - Member's meeting - Corporate units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed capital is set at CHF 20,000.- (twenty thousand Swiss Francs) represented by 200 (two hundred) corporate units with a par value of CHF 100.- (one hundred Swiss Francs) each, which have been fully subscribed and paid in.

Art. 6. Members' meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous resolution.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Corporate Units. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of units in existence.

Art. 8. Sole member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by her/him are recorded in minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. Transfer of units. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three-quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three-quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 10. Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy, Insolvency. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 11. Creditors, Legal successors, Heirs. For no reason and in no case the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 12. Board of managers. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. Meeting of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Resolutions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 14. Minutes of the meeting. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who took the chair at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. Power of the board of managers. According to the articles of association, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. Signatory power. The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or by the single or joint signature(s) of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 17. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January first and shall terminate on December thirty-first of each year.

Art. 19. Annual accounts. The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The balance may be distributed to the members upon resolution of a general meeting of members in accordance with the provisions set forth hereafter.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The resolution to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. Winding-up - Liquidation

Art. 20. Dissolution - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time.

Transitional dispositions

- 1.- The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on December, 31st, 2011.
- 2.- The first annual general meeting will be held in the year 2012.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed all the corporate units and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Member	Subscribed and fully paid in capital	Number of units
arsago Capital Partners AG	CHF 20.000	200
Total:	CHF 20.000	200

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the members

The members, represented as here above stated and who represents the entire corporate capital, has taken immediately the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for a period of six years:
 - Mr. Michael Denk, having his main residence in Stockhausenstrasse 1, 64546 Moerfelden-Walldorf (Germany), born on August 29, 1966 in Frankfurt (Germany);
 - Mr. Dan Beghegeanu, residing in Erlenmatte 10, 8832 Wollerau (Switzerland), born on September 2, 1964 in Bucharest (Romania);
2. The following person is appointed as class B manager of the Company for a period of six years:
Mr Martinus C.J. Weijermans, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand-Duchy of Luxembourg, born on August 26, 1970 in 's-Gravenhage, the Netherlands.
3. The registered office shall be at 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes

Im Jahr zweitausendelf, am neunten Juni.

Vor der unterzeichneten Notarin Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

arsago Capital Partners AG, eine Gesellschaft Schweizer Rechts, mit Sitz in Limmatquai 1, CH-8001 Zurich (Schweizland),

hier vertreten durch Herrn Joram Moyal, Rechtsanwalt, mit beruflicher Adresse in 14a, rue des Bains, L-1212 Luxemburg, aufgrund Vollmacht ausgestellt in Luxemburg am 10. Mai 2011.

Die Vollmacht verbleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den Notar als Anlage zu dieser Urkunde.

Der Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht die folgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er zu gründen beabsichtigt, aufzunehmen:

Titel I. Gesellschaftsbezeichnung - Gesellschaftssitz - Dauer - Gesellschaftszweck

Art. 1. Gesellschaftsbezeichnung. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung "arsago S.à r.l." (die "Gesellschaft"), die den luxemburgischen Gesetzen, insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, und der folgenden Satzung unterliegt, gegründet.

Art. 2. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft wird in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, festgelegt.

Zweigstellen, Tochtergesellschaften oder andere Geschäftsräume können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss der Geschäftsführung eröffnet werden.

Sollte die Geschäftsführung feststellen, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art, welche die normale Geschäftstätigkeiten der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation mit dem Gesellschaftssitz oder zwischen dem Sitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, aufgetreten sind oder bevorstehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur vollständigen Aufhebung dieser Ereignisse, ins Ausland verlegt werden; diese einstweiligen Maßnahmen beeinträchtigen in keinster Weise die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die, ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes, eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Dauer errichtet. Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter, gefasst in der Weise, wie sie gesetzlich zur Abänderung der vorliegenden Satzung vorgeschrieben ist, aufgelöst werden.

Art. 4. Gesellschaftszweck. Die Gesellschaft wird, soweit unter Luxemburger Recht zulässig, als Geschäftsführer, Asset Manager oder Vermögensverwalter von Gesellschaften tätig, welche in der Form von Kommanditgesellschaften auf Aktien (société en commandite par actions)gegründet wurden.

Die Gesellschaft kann insbesondere durch Zeichnung, Kauf und Tausch oder auf jegliche andere Weise Aktienkapital, Wertpapiere, Anleihen, Schuldverschreibungen, Einlagezertifikate oder jegliche andere Schuldinstrumente und im weitesten Sinne jegliche Wertpapiere und Finanzinstrumente, die durch einen öffentlichen oder einen privaten Rechtsträger jeglicher Art, erwerben. Sie kann an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht jeglicher Gesellschaft oder Unternehmen teilnehmen. Sie kann ferner Anlagen zum Erwerb und zur Verwaltung eines Patentportfolios oder anderer Rechten geistigen Eigentums jeglicher Art und Ursprungs, vorbringen.

Die Gesellschaft kann insbesondere Immobilien und Immobilienrechte erwerben, halten und veräußern und ein Immobilienportfolio verwalten.

Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen ausgenommen durch Börsenangebot. Die Gesellschaft kann durch Privatanlagen Aktien, Anleihen oder andere Schuld-oder Kreditpapiere ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel zur Verfügung stellen, einschließlich der Erträge jeglicher Darlehen und/oder Ausgaben von Schuldpapieren an ihre Tochtergesellschaften, verbundenen Gesellschaften oder an andere Gesellschaften. Sie kann des Weiteren Bürgschaften und Sicherungen zugunsten Dritter, zur Sicherung ihrer eigenen Verpflichtungen sowie zur Sicherung der Verpflichtungen ihrer Tochtergesellschaften, verbundenen Gesellschaften oder anderer Gesellschaften gewähren. Die Gesellschaft kann ferner Wertbestände teilweise oder ganz pfänden, übereignen, belasten oder sonstwie über diese Sicherheiten gewähren.

Die Gesellschaft kann jegliche Handels-, Industrie-oder Finanztätigkeit, die sie zur Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks als notwendig erachtet, aufnehmen.

Titel II. Gesellschaftskapital - Gesellschafterversammlung - Gesellschaftsanteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt CHF 20.000,-(zwanzig tausend Schweizer Franken) eingeteilt in 200 (zweihundert) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je CHF 100, (einhundert Schweizer Franken), welche vollständig gezeichnet und eingezahlt wurden.

Art. 6. Gesellschafterversammlung. Jede ordnungsmäßige Gesellschafterversammlung wird die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft darstellen. Sie wird die weitestgehenden Befugnisse haben, alle Handlungen bezüglich der Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, auszuführen oder zu ratifizieren.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges vorsieht, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung durch die einfache Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter gefasst.

Das Stammkapital sowie die anderen Bestimmungen dieser Satzung können zu jeder Zeit durch Beschluss des Alleingeschäfters oder durch Beschluss der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten, geändert werden. Die Änderung der Staatsangehörigkeit der Gesellschaft kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschaft herbeigeführt werden.

Sollten alle Gesellschafter bei einer Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

Art. 7. Gesellschaftsanteile. Jeder Anteil berechtigt zur Abgabe einer Stimme in den ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen der Gesellschafter.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Inhaber pro Geschäftsanteil anerkennen; sollte sich ein Geschäftsanteil im Besitz von mehr als einer Person befinden, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Rechte des betreffenden Geschäftsanteils, bis zur Benennung einer einzigen Person als alleiniger Inhaber im Verhältnis zu der Gesellschaft, auszusetzen.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Zuteilung eines Anteils der Aktiva und des Gewinns der Gesellschaft im direkten proportionalen Verhältnis zu den bestehenden Geschäftsanteilen.

Art. 8. Alleingeschäfters. Sollte die Gesellschaft nur einen Gesellschafter haben, übt dieser Alleingeschäfters sämtliche Rechte der Gesellschafterversammlung aus.

Die Beschlüsse des Alleingeschäfters, welche im Rahmen des ersten Absatzes getroffen werden, sind zu Protokoll zu nehmen oder schriftlich abzufassen.

Weiterhin werden Verträge, die zwischen dem Alleingeschäfters und der, durch den Alleingeschäfters vertretenen Gesellschaft, geschlossen werden, in ein Protokoll aufgenommen oder schriftlich abgefasst. Nichtsdestotrotz ist diese letzte Regelung nicht auf laufende Geschäfte, die unter normalen Bedingungen eingegangen werden, anwendbar.

Art. 9. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Hat die Gesellschaft mindestens zwei Gesellschafter, sind die Gesellschaftsanteile frei unter Gesellschaftern übertragbar.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen inter vivos an Nicht-Gesellschafter benötigt die in einer Gesellschafterversammlung erteilten Zustimmung von Gesellschaftern die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals repräsentieren.

Im Todesfall eines Gesellschafters hängt die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Nicht-Gesellschafter von der Zustimmung von Gesellschaftern, die nicht weniger als drei Viertel (3/4) der Rechte der verbleibenden Gesellschafter repräsentieren, ab. In diesem Fall ist die Genehmigung nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Pflichtteilsberechtigte oder den überlebenden Ehepartner erfolgt.

Art. 10. Tod - Aberkennung bürgerlicher Rechte - Konkurs - Zahlungsunfähigkeit. Der Tod, die Aberkennung der bürgerlichen Rechte, der Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des Alleingeschäfters oder eines Gesellschafters haben nicht die Beendigung der Gesellschaft zur Folge.

Art. 11. Gläubiger - Rechtsnachfolger - Erben. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen und in keinem Fall Siegel an das Gesellschaftsvermögen anbringen.

Titel III. Verwaltung

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird von einer Geschäftsführung verwaltet, die sich aus mindestens einem (1) Kategorie A Geschäftsführer (der "Kategorie A Geschäftsführer") und einem (1) Kategorie B Geschäftsführer (der "Kategorie B Geschäftsführer") zusammensetzt, die durch eine Beschlussfassung der Gesellschafter ernannt werden, welche auch die Dauer des Mandats festlegt. Die Geschäftsführer brauchen nicht Gesellschafter der Gesellschaft zu sein.

Die Geschäftsführer werden durch Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen, welche auch die Befugnisse, die Vergütung und die Dauer der Mandate bestimmt.

Art. 13. Geschäftsführersitzung. Die Geschäftsführung kann unter ihren Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen. Sie kann weiterhin einen Sekretär wählen, der nicht Geschäftsführer zu sein braucht und der für die Abfassung der Sitzungsprotokolle der Geschäftsführung und der Gesellschafter verantwortlich ist.

Die Geschäftsführung kommt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder zwei Geschäftsführer am Ort, der in der Einberufung der Sitzung genannt ist, zusammen.

Schriftliche Einberufungsschreiben zu jeglicher Sitzung der Geschäftsführung müssen allen Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Zeitpunkt der Abhaltung der Sitzung zugestellt werden, außer im Fall eines Notfallsumstandes, wobei dann die Art des Umstandes in dem Einberufungsschreiben genannt werden muss. Auf die Einberufung

kann schriftlich per Brief, Fax oder Email durch jeden Geschäftsführer verzichtet werden. Auf gesonderte Einberufungsschreiben wird bei individuellen Sitzungen, die zu Zeiten und an Orten gehalten werden, welche aus einem Zeitplan hervorgehen, der vorher durch einen Geschäftsführungsbeschluss genehmigt wurde, verzichtet.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei jeder Sitzung der Geschäftsführung vertreten lassen, indem er schriftlich per Brief, Fax oder Email einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt oder kann mittels Telefonkonferenz an der Sitzung teilnehmen.

Abstimmungen können auch schriftlich per Brief, Fax oder Email durchgeführt werden.

Die Geschäftsführung kann nur wirksam beraten und handeln, wenn zumindest eine Mehrheit an Geschäftsführern bei der Sitzung anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse werden durch eine Mehrheit der Stimmen der bei einer Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Geschäftsführern genehmigt und unterzeichnet wurden, haben dieselbe Wirkung wie Beschlüsse, über die bei Sitzungen der Geschäftsführung abgestimmt wurde.

Art. 14. Sitzungsprotokolle. Die Protokolle jeglicher Sitzung der Geschäftsführung werden von deren Vorsitzenden unterzeichnet oder, in dessen Abwesenheit, durch den vorübergehenden Vorsitzenden, der den Vorsitz dieser Sitzung übernommen hat.

Kopien und Auszüge solcher Sitzungen, die zur Vorlage in Rechtsangelegenheiten verwendet oder in sonstiger Weise vorgelegt werden, müssen durch den Vorsitzenden, den Sekretär oder zwei Geschäftsführer unterzeichnet.

Art. 15. Befugnisse der Geschäftsführung. Gemäß den Bestimmungen der Satzung, verfügt die Geschäftsführung über die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Verfügungs- und Verwaltungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszwecks und in Übereinstimmung mit der Anlagepolitik vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit der Geschäftsführung.

Die Geschäftsführung kann ihre Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung und Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung und Angelegenheiten, mit vorheriger Zustimmung der Gesellschafterversammlung, an einen oder mehrere Geschäftsführer oder an ein Komitee (dessen Mitglieder nicht zwangsläufig Geschäftsführer der Gesellschaft sein müssen) übertragen, welche unter den Bedingungen beraten und mit den Befugnissen ausgestattet sind, die von der Geschäftsführung festgelegt werden. Die Geschäftsführung kann außerdem jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, welche nicht zwangsläufig Geschäftsführer sein muss, übertragen, Beauftragte und Angestellte bestellen oder absetzen und ihre Bezüge festsetzen.

Art. 16. Zeichnungsbefugnisse. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von einem Kategorie A Geschäftsführer und einem Kategorie B Geschäftsführer oder durch die Einzel- oder die gemeinsame Unterschrift jeder Person(en), die durch die Geschäftsführung hierzu berechtigt wurde, verpflichtet.

Art. 17. Haftung der Geschäftsführer. In der Ausübung ihres Mandats haften die Geschäftsführer nicht persönlich für die Verpflichtungen der Gesellschaft. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie für die gewissenhafte Ausführung der ihnen obliegenden Pflichten verantwortlich.

Art. 18. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 19. Jahresabschlüsse. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Jahresabschluss erstellt und den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung stellt.

Auf Empfehlung der Geschäftsführung entscheidet die Gesellschafterversammlung über die Verwendung des jährlichen Gewinnes.

Von dem Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese zwingende Verpflichtung zur Bildung der gesetzlichen Rücklage endet, wenn die Rücklagen einen Betrag erreicht haben, der zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft entspricht.

Der Überschuss kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, gemäß den nachfolgenden Bestimmungen, an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Die Gesellschafterversammlung, wird auf Vorschlag der Geschäftsführung entscheiden, wie der jährliche Nettogewinn verwendet wird.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Zuteilung eines Anteils der Aktiva und des Gewinns der Gesellschaft im direkten proportionalen Verhältnis zu den bestehenden Geschäftsanteilen.

Vorschüsse auf Dividenden können zu jeder Zeit unter den nachfolgenden Bedingungen ausgezahlt werden:

1. die Geschäftsführung stellt eine Zwischenbilanz auf.
2. diese Zwischenbilanz weist einen Gewinn, einschließlich der vorgetragenen Gewinne, auf,
3. der Beschluss Vorschüsse auf Dividenden zu gewähren wird anlässlich einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter gefasst,

4. die Zahlung erfolgt, nachdem die Gesellschaft die Sicherheit erhalten hat, dass Rechte der Gläubiger der Gesellschaft nicht berührt werden.

Titel IV. Abwicklung - Liquidation.

Art. 20. Auflösung - Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (welche natürliche oder juristische Personen sein können) erfolgen, die durch die Gesellschafterversammlung ernannt werden, die über diese Auflösung entschieden hat und die ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird.

Art. 21. Anwendbares Recht. Für jegliche Angelegenheiten, die nicht durch die Bestimmungen der vorliegenden Satzung geregelt sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gesellschaftergründung und endet am 31. Dezember 2011.
2. Die erste Jahreshauptversammlung findet im Jahre 2012 statt.

Zeichnung und Auszahlung

Nach Aufzeichnung der Gesellschaftssatzung durch die erschienene Person, hat die Erschienene alle Gesellschaftsanteile gezeichnet und diese vollständig in bar wie nachfolgend erläutert eingezahlt.

Gesellschafter	Gezeichnetes und einbezahltes Kapital	Anzahl der Gesellschaftsanteile
arsago Capital Partners AG	CHF 20.000,-	200
Gesamt:	CHF 20.000,-	200

Ein Nachweis über eine solche Einzahlung wurde dem Notar vorgelegt, der hiermit vermerkt, dass Bedingungen des Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in seiner letzten aktuellen Fassung, hier erfüllt worden sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen jedweder Art, welcher der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen werden, sind auf ungefähr eintausenddreihundert Euro (EUR 1.300,-) abgeschätzt.

Beschlüsse des Alleingeschäfters

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft hat der Alleingeschäfters, vertreten wie vorbenannt, welcher das gesamte Stammkapital repräsentiert, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die folgenden Personen werden als Kategorie A Geschäftsführer für die Dauer von sechs Jahren ernannt:
 - Herr Michael Denk, wohnhaft in Stockhausenstrasse 1, D-64546 Moerfelden-Walldorf (Germany), geboren am 29. August 1966 in Frankfurt am Main (Deutschland);
 - Herr Dan Begheganu, wohnhaft in Erlenmatte 10, CH-8832 Wollerau (Schweiz), geboren am 2. September 1964 in Bukarest (Rumänien);
2. Die folgenden Personen werden als Kategorie A Geschäftsführer für die Dauer von sechs Jahren ernannt:
 - Herr Martinus C.J. Weijermans, geschäftsansässig in 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, geboren am 26. August 1970 in 's-Gravenhage (Niederlande)
3. Der Sitz der Gesellschaft ist 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

Worüber, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg aufgenommen wurde am Tag, welcher am Anfang des Dokuments genannt ist.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der erschienenen Person, die vorliegende Urkunde in Englisch gefolgt von einer deutschen Version erstellt wurde; auf Antrag derselben erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, soll die englische Fassung Vorrang haben.

Nachdem das Dokument vor dem Erschienenen verlesen wurde, unterzeichnet dieser, zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Signé: J. Moyal et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juin 2011. LAC/2011/27474. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011084467/419.

(110095139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Pro-Inter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 17, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 88.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832

L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011094744/13.

(110106600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

**PBW II Real Estate Feeder S.A., Société Anonyme,
(anc. PBW II Real Estate Feeder Fund S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.139.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094729/10.

(110107340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Pearsie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-156 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 161.880.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094730/10.

(110106840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Penelope 83 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 215, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 83.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011094731/11.

(110107366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Promergy S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 87.431.

RECTIFICATIF

Dépôt à rectifier:

Comptes sociaux déposés le 21/07/2009

Numéro dépôt L090110236

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011094748/13.
(110106585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Penelope 83 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 215, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 83.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg
Mandataire

Référence de publication: 2011094732/11.

(110107367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Penelope 83 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 215, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 83.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg
Mandataire

Référence de publication: 2011094733/11.

(110107368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Pergam Partners III & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 109.367.

Les statuts coordonnés de la société suivant l'acte du 27 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094735/11.

(110107089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

GI Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 161.618.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of June,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Christophe Maillard, born on March 7, 1974 at Saint-Quentin, France, and having his professional address at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Section I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the “Company”).

2. Name. The Company’s name is “GI Luxembourg”.

3. Purpose. The Company’s purpose is to invest, to acquire shares and to take interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities; to acquire through investments, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, licences or other property as the Company shall deem fit; and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of such investments, interests or acquisitions, in whole or in part, on such conditions as the Company thinks fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions; grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, or advance, or grant in favour of any third parties any security or guarantee to secure the obligations of such a company or entity, and borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is related, directly or indirectly, to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

5. Registered office. The registered office of the Company is in the city of Luxembourg, in the Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or, if there is more than one manager, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a majority of shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company.

The Company may have other offices and branch offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Section II - Capital - Shares

6. Capital. The Company’s share capital is set at EUR 15,000.- (fifteen thousand euros) divided into 150,000 (one hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.1 (10 cents) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a majority of shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital.

7. Voting rights. Each share has identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder’s total ownership of shares.

8. Indivisibility of shares. As far as the Company is concerned, the shares are indivisible and the Company will recognise only one owner per share.

9. Transfer of shares. The shares are freely transferable between existing shareholders of the Company or when the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of a shareholder or shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares must be transferred by written instrument in accordance with the law of the 10th August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).

10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company’s share capital.

Section III - Managers

11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one or more managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs to be a shareholder of the Company. A manager shall be appointed by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company. The remuneration from time to time, if any, of the manager or managers shall be determined in the same manner.

A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the general meeting of shareholders, are deemed to be held by the sole manager or the board of managers, as the case might be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or, if there is more than one manager, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case might be, may delegate power for one or more specific tasks to one or more ad hoc agents who need not be shareholders or managers of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers, remuneration (if any), duration of appointment and any other relevant conditions of appointment of the agents of the Company from time to time.

13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also appoint a minutes secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed at the meeting, and the time and place of the meeting, shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for the meeting, except when waived by the agreement of all the managers, or where all the managers are present or represented at the meeting in any event.

Any manager may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax) another manager to act as his proxy at any meeting of the board of managers. A manager may represent more than one other manager in this way.

Any or all of the managers may participate in a meeting of the board of managers by telephone, videoconference, or any other suitable method of telecommunication, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to participation in person.

A meeting of the board of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present (in person, by proxy or by an alternative method as described above) at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all of the managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Notes of the deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies of or extracts from such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles by reason of his position as a manager of the Company.

Section IV - Shareholders

15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in the case of day-to-day procedures under normal operating conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company must be recorded in minutes or prepared in writing.

16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case might be; or failing that by the statutory auditor or the supervisory board (if it exists); or failing that by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting, setting out the agenda, and stating the time and place of the meeting shall be sent to each shareholder at least eight days in advance of the time set for the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed of the agenda for the meeting, then the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax or email) another person to act as such shareholder's proxy at any general meeting. Such other person need not be a shareholder of the Company.

Resolutions of general meetings of the shareholders are validly approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

If, at a general meeting, there is not a quorum of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company, then the meeting shall be adjourned and notice of the new date and time of the adjourned meeting shall be given to the shareholders by registered letter. Resolutions will be validly approved at this second meeting if approved by shareholders together holding a majority of the total share capital represented at the meeting, irrespective of the amount of the total share capital represented at the meeting.

Notwithstanding the above, resolutions to amend the Articles shall only be approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders representing a majority of the shareholders (in terms of the absolute number of shareholders) and holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company.

The holding of shareholders meetings is not compulsory provided that the number of shareholders does not exceed twenty-five. In the absence of meetings, shareholders' resolutions may be validly approved in writing, with the same majorities required as for general meetings, provided that each shareholder receives by any form of written communication (such as letter, fax or email) prior to his written vote, the complete text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Section V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st.

18. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case might be, shall draw up a balance sheet and a profit-and-loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts, and which will then be submitted to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders for approval.

19. Profits. Any credit balance in the profit and loss account after deduction of expenses, costs, amortisations, charges and provisions, as such account is approved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one-tenth of the share capital, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or if there is more than one shareholder, by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares held by the shareholders, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

20. Interim dividends. Notwithstanding the above, the sole manager or the board of managers, as the case might be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case might be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year the annual accounts of which have been approved, increased by carried-forward profits and distributable reserves, but decreased by carried-forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case might be, to a supervisory board comprising of more than one statutory auditor.

No statutory auditor needs to be a shareholder of the Company.

A statutory auditor shall be appointed by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his appointment. However, his appointment may be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of "the law of the 19th December 2002 concerning the register of trade and companies as well as the accountancy and annual accounts of undertakings" are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Section VI - Dissolution - Liquidation

22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, at a general meeting of shareholders by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders representing a majority of the shareholders (in terms of the absolute number of shareholders) and holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company.

23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, at a general meeting of shareholders by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders representing more than fifty percent of the share capital of the Company. The sole shareholder or the resolution (as appropriate) shall also determine the powers and remuneration of the liquidator or liquidators. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the

sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders proportionally to the shares that they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31st, 2011.

Subscription - Payment

All the 150,000 (one hundred and fifty thousand) shares, representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by Christophe Maillard, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1. Laetitia Niederkorn, born on the 2nd August 1983 in Charleroi, Belgium, with professional address at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, is appointed as sole manager of the Company for an undetermined duration;
2. The registered office of the Company shall be established at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above party appearing by power of attorney, this deed is worded in English followed by a French version. Also at the request of the above party, in the event of discrepancies between the English text and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set our hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, the said person signed with us, the Notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le septième jour du mois de juin,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

Christophe Maillard, né le 7 mars 1974 à Saint-Quentin, France, et résidant professionnellement au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ici représenté par M. Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Section I - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

1. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

2. Dénomination. La dénomination de la Société est «GI Luxembourg».

3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions financières et ainsi accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toutes actions et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts, ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Section II - Capital - Parts sociales

6. Capital. Le capital social est fixé à 15.000.-EUR (quinze mille euros) divisé en 150.000 (cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,1 EUR (dix cents) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Section III - Gérance

11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associés ou gérants de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas à être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, et l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins vingt-quatre heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par tout moyen de communication écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiée depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Section IV - Associés

15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe, à défaut, par les associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins huit jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, l'assemblée est ajournée et les associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion. Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts doivent être adoptées par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq. En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication écrit, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Section V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels qui seront soumis à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, à tous les associés pour approbation.

19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par tous les associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution si cette réserve venait à être entamée.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social, sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise agréé à tout moment.

Section VI - Dissolution - Liquidation

22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote favorable de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins cinquante pour cent du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations éventuelles. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 150.000 (cent cinquante mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Christophe Maillard, susnommé, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 15.000.

EUR (quinze mille euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Laetitia Niederkorn, née le 2 août 1983 à Charleroi, Belgique, et résidant professionnellement au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée gérante unique de la Société pour une période indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparaissent en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2011. Relation: LAC/2011/27635. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086665/414.

(110097649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Ficodev S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 44.196.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 22 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

FICODEV S.à.r.l. dont le siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, a été dénoncé en date du 27 décembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.196,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur M^e Erwin SOTIRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 juillet 2011 au greffe de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Erwin SOTIRI

70, Grand Rue

L-1660 Luxembourg

Avocat à la Cour / Le liquidateur

Référence de publication: 2011095045/21.

(110107329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Sports Bar Spike S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6310 Beaufort, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.204.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de

la société à responsabilité limitée SPORTS BAR SPIKE S. À R.L., établie et ayant son siège social à L-6310 BEAUFORT, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 125204.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Nathalie HENGEN, avocat à la Cour, demeurant à L-9225 DIEKIRCH, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Nathalie HENGEN
Le liquidateur

Référence de publication: 2011094928/22.

(110104558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Pergam Partners IV & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 110.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2011094736/10.

(110107238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Philanthropia S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.899.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011094738/10.

(110106531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Platinum Advisory Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.972.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094740/10.

(110106607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

PRC Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 105.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011094741/11.

(110106746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Ritzurei International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 31.097.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011094764/13.

(110106959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.926.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094743/10.

(110107515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Progisys International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 116.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROGISYS INTERNATIONAL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011094745/11.

(110107194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

**Proluxrail S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Proluxrail Holding S.A.).**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 53.664.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094746/11.

(110107250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

AOF III (Luxembourg Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.266.981,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.272.

In the year two thousand eleven, on the twentieth day of April,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AOF III (Luxembourg Holding) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 134.272 (the Company). The Company has been incorporated on November 22, 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 56 of January 9, 2008.

There appeared:

AOF III (Cayman Holdings) Ltd., a limited company incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 1-9005, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number WK-235970 (the Sole Shareholder),

represented by Mr. Bell Simon Richard, with professional address at 1 Harbour View Street Central, Hong Kong, acting in his capacity as director,

here represented by Regis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on April 8, 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Conversion of each of the Company's existing issued shares having a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each into shares having a par value of one Euro (EUR 1) each and acknowledgement that the share capital of the Company in an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is consequently represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million two hundred fifty-four thousand four hundred eighty-one Euro (EUR 1,254,481) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share to one million two hundred sixty-six thousand nine hundred eighty-one Euro (EUR 1,266,981), by way of the issue of one million two hundred fifty-four thousand four hundred eighty-one (1,254,481) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

3. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in paragraph 2. above by way of a payment in cash and in kind.

4. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under paragraphs 1. and 2. above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to convert each of the Company's existing issued shares having a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each into shares having a par value of one Euro (EUR 1) each and acknowledges that the share capital of the Company in an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is consequently represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of one million two hundred fifty-four thousand four hundred eighty-one Euro (EUR 1,254,481) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share to one million two hundred sixty-six thousand nine hundred eighty-one Euro (EUR 1,266,981), by way of the issue of one million two hundred fifty-four thousand four hundred eighty-one (1,254,481) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Third Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to one million two hundred fifty-four thousand four hundred eighty-one (1,254,481) new shares having a par value of one Euro (EUR 1) each and to fully pay up such shares by (i) a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred two thousand Euro (EUR 202,000) (the Contribution in Cash) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage with such amount being forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary; and (ii) a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of one million fifty-two thousand four hundred eighty-one Euro (EUR 1,052,481) (the Receivable) that the Sole Shareholder has against the Company (the Contribution in Kind and together with the Contribution in Cash, the Contributions).

The Contributions from the Sole Shareholder to the Company in an amount of one million two hundred fifty-four thousand four hundred eighty-one Euro (EUR 1,254,481) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the Contribution in Kind is evidenced by inter alia, (i) the interim balance sheet of the Sole Shareholder as at April 19, 2011 signed for approval by the management of the Sole Shareholder and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet as at April 19, 2011 (the Balance Sheet) shows an intercompany receivable in an amount of at least one million fifty-two thousand four hundred eighty-one Euro (EUR 1,052,481) payable by the Company to the Sole Shareholder;

- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is of one million fifty-two thousand four hundred eighty-one Euro (EUR 1,052,481) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable which will be extinguished by way of a confusion for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present notarial deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The capital is set at one million two hundred sixty-six thousand nine hundred eighty-one Euro (EUR 1,266,981), represented by one million two hundred sixty-six thousand nine hundred eighty-one (1,266,981) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.”

Fifth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand four hundred Euros (2,400.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, which is known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxy holder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt avril,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AOF III (Luxembourg Holding) S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 134.272 (la Société). La Société a été constituée le 22 novembre 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 56 de 9 janvier 2008.

A comparu:

AOF III (Cayman Holdings) Ltd., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 1-9005, Iles Cayman, et inscrit au Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro WK-235970, représentée par M. Bell Simon Richard, ayant son adresse professionnelle à 1 Harbour View Street Central, Hong Kong, agissant en tant qu'administrateur,

ici représenté par Régis Galiotto, employé privé, ayant adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 avril 2011 (ci-après l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Conversion de chacune des parts sociales de la Société émises et existantes ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune en parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et constatation que le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est par conséquent représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-un euros (EUR 1.254.481) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par part sociale à un million deux cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-un euros (EUR 1.266.981), par l'émission d'un million deux cent cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-une (1.254.481) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

3. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 2. ci-dessus par voie de paiement en numéraire et en nature.

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements adoptés aux points 1. et 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de convertir chacune des parts sociales de la Société émises et existantes ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune en parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et constate que le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est par conséquent représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-un euros (EUR 1.254.481) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par part sociale à un million deux cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-un euros (EUR 1.266.981) par l'émission d'un million deux cent cinquante quatre mille quatre cent quatre-vingt-une (1.254.481) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit à un million deux cent cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-une (1.254.481) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et de libérer entièrement lesdites parts sociales par: (i) un apport en numéraire d'un montant total de deux cent deux mille euros (EUR 202.000) documenté au notaire instrumentant par un certificat de blocage (l'Apport en Numéraire), lequel montant est désormais à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné; et (ii) par un apport en nature consistant en une créance d'un montant d'un million cinquante-deux mille quatre

cent quatrevingt-un euros (EUR 1.052.481) (la Créance) que l'Associé Unique possède contre la Société (l'Apport en Nature et ensemble avec l'Apport en Numéraire, les Apports).

Les Apports de l'Associé Unique à la Société d'un montant d'un million deux cent cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-un euros (EUR 1.254.481) sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'Apport en Nature est documentée entre autres par (i) les comptes intérimaires de l'Associé Unique au 19 avril 2011 signés pour approbation par la gérance de l'Associé Unique et (ii) un certificat émis à la date ci-dessus par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes intérimaires ci-attachés en date du 19 avril 2011 (les Comptes Intérimaires) montrent une créance intra-groupe d'un montant d'au moins un million cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-un euros (EUR 1.052.481) payable par la Société à l'Associé Unique;

- l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance, est le seul ayant-droit de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;

- fondé sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société conformément aux Comptes Intérimaires est d'un million cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-un euros (EUR 1.052.481) et depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et

- toutes les formalités afin de transférer la propriété légale de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et immédiatement après l'apport de la Créance à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément et pour les besoins de l'article 1300 du code civil Luxembourgeois.

Ledit certificat et une copie des Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte notarié pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

Quatrième Résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme d'un million deux cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-un euros (EUR 1.266.981), représenté par un million deux cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-une (1.266.981) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. ».

Cinquième Résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de deux mille quatre cents Euros (2.400.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2011. Relation: LAC/2011/19605. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011089647/236.

(110101384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Promergy S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 87.431.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094747/10.

(110106584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Puck International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.656.

REPLACE LES DONNEES DU DEPOT INITIAL AU RCS (L110100233) du 29/06/2011

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094749/10.

(110106961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

**Rowan Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Rowan Logistics S.A.).**

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.692.

Société constituée en date du 14 juin 2005, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2005, vol. 895, fol 5, case 12, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 1100 du 26 octobre 2005. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 388 du 21 février 2009.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rowan Logistics S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011094755/19.

(110106532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Real Development SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.425.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2011 que:

Madame Céline VAN PEE démissionne de sa fonction d'administrateur.

La société COGECO SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102.047, avec siège social au 43, rue de Bettembourg, L-5810 Hesperange, représentée par son gérant Monsieur Sohaile SARMAD, né le 05.06.1972 à Uccle (Belgique), demeurant au 56, rue Nicolas Mersch, L-5861 Fentange, est nommée administrateur en remplacement. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011094757/15.

(110106511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Build Carlyle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.124.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 28 avril 2011;

- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Build Carlyle S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011094936/19.

(110106333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

RE Constellation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.352.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094756/10.

(110107337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Recolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 29, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 103.102.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094758/10.

(110106780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Regenersys Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.680.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094760/9.

(110107028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

GSK Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.572.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à Moyeuivre-Grande (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72.257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT S.A., avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l. avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg
- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 à Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 à Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société

ZIMMER & PARTNERS S.A. avec siège social sis au 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011098386/35.

(11011944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

S.I.SM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.035.

—
Par décision du Conseil d'administration tenu le 30 juin 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Vincent THILL, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.
- De coopter comme nouvel administrateur, Monsieur Andrea CARINI, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2011094771/17.

(110106694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Trinity Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.603.

Extrait de décision de l'associé unique de la Société

L'associé unique de la Société décide conformément aux statuts de la Société:

D'accepter la démission de M. Erwan Le Berre en qualité de gérant de la Société avec effet au 3 juin 2011.

De nommer M. Sami Hajjem, domicilié professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, gérant de la Société avec effet au 3 juin 2011.

Que par conséquent, la composition du conseil de gérance est désormais comme suit:

- Kike-Oramba Kembi,
- Sami Hajjem,
- Jeremy Vickerstaff.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Référence de publication: 2011094837/18.

(110107590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Bestfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 140.173.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«EUROFIDUCIARIA Srl.», société de droit italien, avec siège social à I-20129 Milan, Viale Premuda, 46, (ci-après désignée: «le mandant»).

Lequel mandant est ici représenté par:

Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée le 18 mai 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante à l'acte et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

I.- Que la société «BESTFIN S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 140.173, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations, C numéro 1918 du 5 août 2008.

II.- Que le capital social de société anonyme «BESTFIN S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), intégralement libérées.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les mille (1.000) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

V.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire, au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

VIII.- Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération de toutes les actions de la Société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la Société, en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8813. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011096720/46.

(110109821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

FININDEV, Financière Internationale de Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.082.

Société anonyme constituée sous la dénomination INTERNATIONAL RECYCLING GROUP S.A. suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg Eich, en date du 3 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 2935 du 18 décembre 2007; les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 30 avril 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 336 du 29 juin 2010. Enfin les statuts ont été modifiés, et notamment la dénomination sociale, qui a été changée en FINANCIERE INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT, en abrégé FININDEV, suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 756 du 19 avril 2011.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 JUIL. 2011.

FINANCIERE INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011095047/21.

(110107279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Heros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.593.

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de «HEROS S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 111.593, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 284 du 8 février 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Raul MARQUES, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Cécile ANGELETTI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination en qualité de liquidateur Monsieur Enzo LIOTINO et définition de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution de la Société HEROS S.A. et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme liquidateur de la Société Monsieur Enzo LIOTINO, Directeur, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, à L-1840 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Ils peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, C. ANGELETTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8812. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011096895/62.

(110109659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Ritzurei International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 31.097.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011094763/15.

(110106958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

TEMTEX S.A. & Cie. US Invest S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 145.610.

—
*Gesellschafterbeschluss zur Vorlage
 beim Luxemburgischen Handelsregister*

Name der Gesellschaft:

TEMTEX S.A. & Cie. US Invest S.e.c.s.

eingetragen unter RCSL B 145.610

5, Baachergaass, L-5444 SCHENGEN

Grand-Duché de Luxembourg

Name des Versammlungsleiters: Joachim Grote

Name des Protokollführers: Joachim Grote

Name der anwesenden Teilnehmer: Joachim Grote

Name der Teilnehmer, die durch Vollmachten vertreten sind: Uwe Schelling

Der Versammlungsleiter stellt fest, dass

- die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß einberufen wurde,
 - die Vollmachten für die Teilnehmer, die sich durch Vollmachten vertreten lassen, ordnungsgemäß erteilt worden sind,

- 100% des stimmberechtigten Gesellschaftskapitals anwesend sind,

- die Abstimmung durch Handzeichen zu erfolgen hat.

Sodann hat die Gesellschafterversammlung ad Tagesordnungspunkt (TOP) 11 und 12 einstimmig (zu 100% des stimmberechtigten Kapitals) beschlossen:

TOP 11:

Kapitalherabsetzung der Gesellschaft zum 30.09.2010 von 175.100 € um 100.100 € auf 75.000 € zum Ausgleich der in der Bilanz zum 30.06.2010 ausgewiesenen Bilanzverlustes. Die Herabsetzung soll durch folgende Herabsetzung der Nennbeträge der einzelnen Geschäftsanteile durchgeführt werden:

a) Der Geschäftsanteil der INNCONA Management Sàrl in Höhe von 100 € wird auf 0 € herabgesetzt.

b) Der Geschäftsanteil des Kommanditisten wird von 175.000 € auf 75.000 € herabgesetzt.

TOP 12:

Im Falle des positiven Beschlusses gem. TOP 11 wird § Art. 3 des Gesellschaftsvertrages wie folgt geändert:

„Gesellschafter/Kommanditisten sind:

- INNCONA Management Sàrl mit Sitz in L-5444 Schengen mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €.

- Der Kommanditist, die TEMTEX Management S.A. hat einen Kommanditanteil von 75.000 €.

- TEMTEX Management S.A. als Komplementär mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €.“

Der Versammlungsleiter / Der Schriftführer

Référence de publication: 2011098918/39.

(110111420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Roby Reiffers et Associés Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

R.C.S. Luxembourg B 124.369.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094765/10.

(110106768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Rocatex, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 11.853.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que suivant résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire de ROCATEX Société Anonyme (la «Société») tenue le 6 juillet 2011 à 10 heures

Il est pris note du changement d'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., R.C.S. Luxembourg B 65.469, sis dorénavant au 9, Rue du Laboratoire à L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROCATEX SOCIETE ANONYME

Sabine PERRIER

Administrateur

Référence de publication: 2011094766/16.

(110106529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Alpro European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 74.685.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 153.727.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 22 juin 2011

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Galina Alexandrovina Mezentseva, née le 30 juillet 1976 à Alma-Ata en Russie, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraichers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 22 juin 2011;

- de nommer Monsieur Philippe van den Avenne, né le 29 avril 1972 à Beloeil en Belgique, avec adresse professionnelle au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 22 juin 2011;

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de catégorie A:

Mademoiselle Christel Damaso

Monsieur Philippe van den Avenne

Gérant de catégorie B:

Monsieur Bernard Deryckere

Monsieur Paul Denayer

Monsieur Roger Theodoredis

Monsieur Kelly Haecker

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Alpro European Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2011097458/28.

(110110529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Rocatex, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 11.853.

—
Le bilan arrêté au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011094767/10.

(110106530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Luxco Holdings CEP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.906.200,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 161.050.

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société JCF III Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé sis 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.027 et dont le capital social est de 12.500,- €, (l'«Associé Unique»), étant l'Associé Unique de Luxco Holdings CEP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé sis 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.050, représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (laquelle restera annexée au présent acte pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement).

L'Associé Unique a déclaré et demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales émises par la Société, la totalité du capital social étant ainsi représenté.

(B) L'Associé Unique prend, par la présente, des décisions sur le point suivant:

- Augmentation du capital social émis de la Société pour le porter à un montant de trois millions neuf cent six mille deux cents euros (EUR 3.906.200,-) par l'émission de trois millions huit cent quatre vingt treize mille sept cents (3.893.700) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune et pour un prix total de souscription en numéraire de trente neuf millions d'euros (€ 39.000.000,-); allocation du prix de souscription; modification subséquente de l'article 6 des statuts

Après l'approbation des éléments susvisés par la partie comparante, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois millions huit cent quatre vingt treize mille sept cents euros (€ 3.893.700,-) afin de le porter à trois millions neuf cent six mille deux cents euros (€ 3.906.200,-) par l'émission d'un total de trois millions huit cent quatre-vingt-treize mille sept cents (3.893.700) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) pour un prix total de souscription de trente neuf millions d'euros (€ 39.000.000,-). L'Associé Unique a souscrit aux trois millions huit cent quatre vingt treize mille sept cents (3.893.700) parts sociales susvisé et a entièrement libéré le prix total de souscription par un apport en numéraire d'un montant de trente neuf millions d'euros (€ 39.000.000,-). La preuve de la libération du prix de souscription a été montré au notaire instrumentant.

L'Associé Unique décide d'attribuer du prix de souscription total un montant égal à la valeur nominale des parts sociales ainsi émises au compte capital social de la Société et le surplus au compte prime d'émission de la Société.

Suite à ce qui précède l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions neuf cent six mille deux cents euros (EUR 3.906.200,-) représenté par trois millions neuf cent six mille deux cents (3.906.200) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à € 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante a signé concomitamment avec le notaire le présent acte.

Suite la traduction anglaise de ce qui précède, la version française faisant cependant foi.

On the twenty-eighth day of the month of June in the year two thousand and eleven.

Before Maître Blanche MOUTRIER, Notary residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

Appeared:

JCF III Europe S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is situated at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under Number B 161.027 and whose share capital is € 12,500.-, (the «Sole Shareholder»), being the Sole Shareholder of Luxco Holdings CEP II S.à r.l., limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is situated at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under Number B 161.050, represented by Me Toinon Hoss, Master of Law residing in Luxembourg, under a proxy (which remains attached to this deed for the formalities of registration).

The Sole Shareholder has declared and requested the Notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued by the Company, thus representing the entire share capital.

(B) The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following point:

- Increase of the issued share capital of the Company to an amount of three million nine hundred and six thousands and two hundred euro (EUR 3,906,200.-) by the issue of three millions eight hundred ninety three thousands and seven hundred (3,893,700) new shares with a nominal value of one euro (€ 1.-) each and for a total subscription in cash of thirty-nine million euro (€ 39,000,000.-); allocation of subscription price; subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation.

Following the approval of the aforementioned items by the party appearing, the following resolution was adopted:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital issued by the Company by an amount of three millions eight hundred ninety three thousands and seven hundred euro (€ 3,893,700.-) to bring it to three million nine hundred and six thousands and two hundred euro (€ 3,906,200.-) by issuing a total of three millions eight hundred ninety three thousands and seven hundred (3,893,700) new shares, each with a nominal value of one euro (€ 1.-) for a total subscription price of thirty-nine million euro (€ 39,000,000.-). The Sole Shareholder subscribed to the three millions eight hundred ninety three thousands and seven hundred (3,893,700) shares and has fully paid up the total subscription price in cash by the contribution of thirty-nine million euro (€ 39,000,000.-). Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder decides to allocate from the total subscription price an amount equal to the nominal value of the shares so issued to the share capital of the Company and the surplus to the premium account of the Company.

Following the above the Sole Shareholder of the Company has decided to amend Article 6 of the Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set at three million nine hundred and six thousands and two hundred euro (EUR 3,906,200.-) represented by three million nine hundred and six thousands and two hundred (3,906,200) shares, with a value of one euro each (EUR 1.-).

Each share gives the right to one vote in the deliberations of the ordinary and extraordinary general meetings.”

There being no further matters on the agenda, the decisions of the Sole Shareholder were closed.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company are estimated at € 7,000.-.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the parties appearing, this deed is drawn up in French followed by an English translation; at the request of the parties appearing, in case of discrepancies between the English and French versions, the French version shall prevail.

WHEREOF THIS DEED was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read, the appearing party and the Notary signed the present deed.

Signé: T. Hoss, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2011. Relation: EAC/2011/8359. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089863/106.

(110100941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Grand Garage de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 6, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 39.107.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 mai 2011.

3^{ème} Résolution:

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué, à savoir:

- Monsieur George ASHFORD, Administrateur de sociétés, résidant au 26, Herstraat B-3080 TERVUREN;

Monsieur George ASHFORD est nommé président du conseil d'administration.

- Monsieur Willy VAN GORP, administrateur de sociétés, résidant à B-3060 Bertem, BOSSTRAAT 127.

- Monsieur Pierre Henriët, administrateur de sociétés, résidant à L-1459 Luxembourg, 4, Ancienne Côte d'Eich.

- Monsieur Jean-Louis RIGAUX, administrateur de sociétés, résidant à L-8147 Bridel, 11, rue des Prés.

Monsieur Jean-Louis RIGAUX est nommé administrateur délégué.

- Monsieur Giovanni ROSSI, administrateur de sociétés, résidant à L-8211 Mamer, 87, route d'Arlon.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les résultats de l'exercice se clôturant au 31.12.2011.

L'assemblée décide de renouveler, à la fonction de réviseur d'entreprise et jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les résultats de l'exercice se clôturant au 31.12.2011:

- La société HRT Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour GRAND GARAGE DE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011097610/26.

(110110822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Iris Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 153.096.

—
L'an deux mil onze, le quatorze juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «IRIS CAPITAL S.A.», avec siège social à L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange, constituée par acte notarié en date du 12 mai 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1363 du 2 juillet 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Madame Ina HASKAJ, employée privée, demeurant professionnellement à 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Sophie SUTTER, employée privée, demeurant professionnellement à 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1- Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, l'exploitation, la vente et la concession de l'usage de marques, brevets, dessins, noms de domaine, et de tout autre élément de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. En outre elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

Plus spécialement, l'objet social pourra s'étendre à l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles et de terrains industriels et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement. Elle pourra accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse, de façon directe ou indirecte, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

2- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la seule résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer l'objet de la société, et décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, l'exploitation, la vente et la concession de l'usage de marques, brevets, dessins, noms de domaine, et de tout autre élément de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. En outre elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toutes autre forme de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

Plus spécialement, l'objet social pourra s'étendre à l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles et de terrains industriels et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

Elle pourra accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse, de façon directe ou indirecte, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, I. HASKAJ, A.-S. SUTTER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27498. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096917/87.

(110109979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Rostuwa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.157.

En date du 29 juin 2011, Maître Pierre Berna a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rostuwa SA

Référence de publication: 2011094768/10.

(110107514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Rugo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.062.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094770/10.

(110107604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Saint James Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saint James Luxembourg S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011094773/11.

(110106677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

ZIM Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.104.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 15 juin 2011

L'associé unique de la Société a décidé:

– d'accepter la démission de ses fonctions de Gérant B de la Société présentée avec effet immédiat par Monsieur Alain PEIGNEUX,

– de nommer, avec effet immédiat et pour une période indéterminée, Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en tant que Gérant B de la Société.

Le conseil de gérance de la Société se présente désormais comme suit:

– Monsieur Joseph YOELI, né le 17 juillet 1971 à Ra'anana, Israël, ayant son adresse professionnelle à Matam, Scientific Industries Center, 9, Andrei Sakharov Street, IL-31016 Haifa, Israël, Gérant A,

– Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Gérant B.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ZIM Management Company S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2011097188/23.

(110109558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

**Spittelmarkt S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Argo Investments S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 150.567.

In the year two thousand and eleven, on the first day of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Peaksid European Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 18-20, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 131744,

here represented by Mrs. Irina Heintel, employee, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal and established on 28 June 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole partner of Argo Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18-20, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 150567, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on December 3rd, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 10th, 2010 under number 296.

The sole partner holds all the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entire share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

The sole partner, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To accept the resignation of Mrs Amy KELLY, class A manager, professionally residing at 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, London SW1X 7NE and of Mr Mark FENCHELLE, class A manager, professionally residing at 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, London, SW1X 7NE and to grant them entire discharge for the execution of their mandate as of July 1st, 2011.

2. To appoint as class A managers as of July 1st 2011 for an unlimited period:

- Janina Yvonne MESSENGER, born on March 12th, 1978 in Nastätten, Germany, professionally residing at 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, London SW1X 7NE;

- Boris Hans Erhardt Carsten SCHRAN, born on July 1st, 1968 in Frankfurt am Main, Germany, professionally residing at Bundesplatz 14, CH -6300 Zug, Switzerland

3. To change the name of the Company from Argo Investments S.à r.l. into Spittelmarkt S.à r.l. and to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" Art. 1. Name.

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Spittelmarkt S.à r.l. (hereinafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

First resolution

The sole partner decides to accept the resignation of Mrs Amy KELLY, class A manager, professionally residing at 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, London SW1X 7NE and of Mr Mark FENCHELLE, class A manager, professionally residing

at 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, London, SW1X 7NE and to grant them entire discharge for the execution of their mandate as of July 1st, 2011.

Second resolution

The sole partner decides to appoint as class A managers as of July 1st 2011 for an unlimited period:

- Ms Janina Yvonne MESSENGER, born on March 12th, 1978 in Nastätten, Germany, professionally residing at 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, London SW1X 7NE;

- Mr Boris Hans Erhardt Carsten SCHRAN, born on July 1st, 1968 in Frankfurt am Main, Germany, professionally residing at Bundesplatz 14, CH -6300 Zug, Switzerland

Third resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company from Argo Investments S.à r.l. into Spittelmarkt S.à r.l. and to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ Art. 1. Name.

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Spittelmarkt S.à r.l. (hereinafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le premier juillet,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Peaksid European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 1820, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 131.744, ici représentée par Mme Irina Heintel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 juin 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme décrit ci-dessus, déclare être l'unique associé de Argo Investments S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 18-20, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 150567, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg le 3 décembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 février 2010 sous le numéro 296.

L'associé unique détient toutes les 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros).

L'associé unique, représenté comme décrit ci-dessus, reconnaît avoir été dûment et pleinement informé du contenu des résolutions adoptées sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Acceptation de la démission de Mme Amy KELLY, gérant A, résidant professionnellement au 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, Londres SW1X 7NE, Royaume-Uni et de M. Mark FENCHELLE, gérant A, résidant professionnellement au 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, Londres SW1X 7NE, Royaume-Uni et de leur accorder pleine décharge pour l'exercice de leur mandat prenant fin le 1^{er} juillet 2011.

2. Nomination en tant que gérants A à compter du 1^{er} juillet 2011 et pour une période illimitée:

- de Janina Yvonne MESSENGER, née le 12 mars 1978 à Nastätten, République Fédérale d'Allemagne, résidant professionnellement au 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, Londres SW1X 7NE, Royaume-Uni;

- de Boris Hans Erhardt Carsten SCHRAN, né le 1^{er} juillet 1968 à Francfort, République Fédérale d'Allemagne, résidant professionnellement au Bundesplatz 14, CH 6300 Zug, Suisse;

3. Changement de dénomination sociale de la Société de Argo Investments S.à r.l. à Spittelmarkt S.à r.l. et modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ Art. 1^{er}. Dénomination.

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Spittelmarkt S.à r.l. (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).”

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Mme Amy KELLY, gérant A, résidant professionnellement au 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, Londres SW1X 7NE, Royaume-Uni et de M. Mark FENCHELLE, gérant A, résidant professionnellement au 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, Londres SW1X 7NE, Royaume-Uni et de leur accorder pleine décharge pour l'exercice de leur mandat prenant fin le 1^{er} juillet 2011.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer comme nouveaux gérants A à partir du 1^{er} juillet 2011 pour une durée indéterminée:

- Janina Yvonne MESSENGER, née le 12 mars 1978 à Nastätten, République Fédérale d'Allemagne, résidant professionnellement au 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, Londres SW1X 7NE, Royaume-Uni;

- Boris Hans Erhardt Carsten SCHRAN, né le 1^{er} juillet 1968 à Francfort, République Fédérale d'Allemagne, résidant professionnellement au Bundesplatz 14, CH -6300 Zug, Suisse;

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de Argo Investments S.à r.l. en "Spittelmarkt S.à r.l." et de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ Art. 1^{er}. Dénomination.

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Spittelmarkt S.à r.l. (ci-après la Société) qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).”

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille deux cents Euros (EUR.1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Heintel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. LAC/2011/30628. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095149/145.

(110107966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Grupo Wal-Mart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 250.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.470.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 6 juillet 2011

En date du 6 juillet 2011, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Wyman ATWELL de son mandat de membre de catégorie A du conseil de gérance de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011;
- de révoquer Monsieur James DEROUIN de son mandat de membre de catégorie A du conseil de gérance de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011;
- de nommer Monsieur Martin BROWN, né le 30 octobre 1954 à Oxford, Royaume-Uni, ayant l'adresse professionnelle suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que nouveau membre de catégorie B du conseil de gérance de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Gordon YOUNG ALLISON, membre de catégorie A
- Michael Robert KIDD, membre de catégorie B
- Martin BROWN, membre de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Grupo Wal-Mart S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011097597/25.

(110111111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Saios Technologies Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 64.596.

—
En date du 29 juin 2011, Maître Pierre Berna a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saios Technologies Holding S.A.

Référence de publication: 2011094774/10.

(110107369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero I Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.441.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 29. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011094775/16.

(110106441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.
